



**TMS PROS**  
**UNE DÉMARCHE EFFICACE ET RECONNUE**  
**POUR AIDER LES ENTREPRISES**  
**À RÉDUIRE L'IMPACT DES TMS ET DU MAL DE DOS**

Thierry FASSENOT,  
Ingénieur Conseil  
Caisse Nationale de l'Assurance Maladie  
Direction des Risques professionnels  
[thierry.fassenot@assurance-maladie.fr](mailto:thierry.fassenot@assurance-maladie.fr)

# LES TMS ET LES LOMBALGIES

## ENJEUX POUR L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS

Quelles conséquences  
pour les salariés ?



**1<sup>ère</sup>**

La lombalgie représente la première cause d'inaptitude avant 45 ans.

**45%**

des TMS entraînent des séquelles lourdes (incapacités permanentes).

Quelles conséquences  
pour les chefs d'entreprise ?

**30%**

des arrêts de travail sont causés par un TMS.



**2 mois**

d'arrêt en moyenne pour un accident du travail lié au mal de dos.

**2 Mds €**

dont la moitié est liée au mal de dos.



**22 M**

de journées de travail perdues à causes des TMS et du mal de dos.

Source : Assurance Maladie chiffres 2017

L'ASSURANCE MALADIE -  
RISQUES PROFESSIONNELS  
EN CHIFFRES

Plus de 19 millions  
**18,6 millions**  
de salariés couverts

**2,2 millions** d'établissements  
cotisants dans le secteur  
de l'industrie, du commerce  
et des services

Un budget annuel  
équilibré de  
**13 milliards d'€**

UNE ORGANISATION PARITAIRE

Acteurs nationaux

- > **Cnam** - Caisse nationale d'assurance maladie
- > **INRS** - Institut national de recherche et de sécurité
- > **Eurogip** - observatoire des risques professionnels en Europe

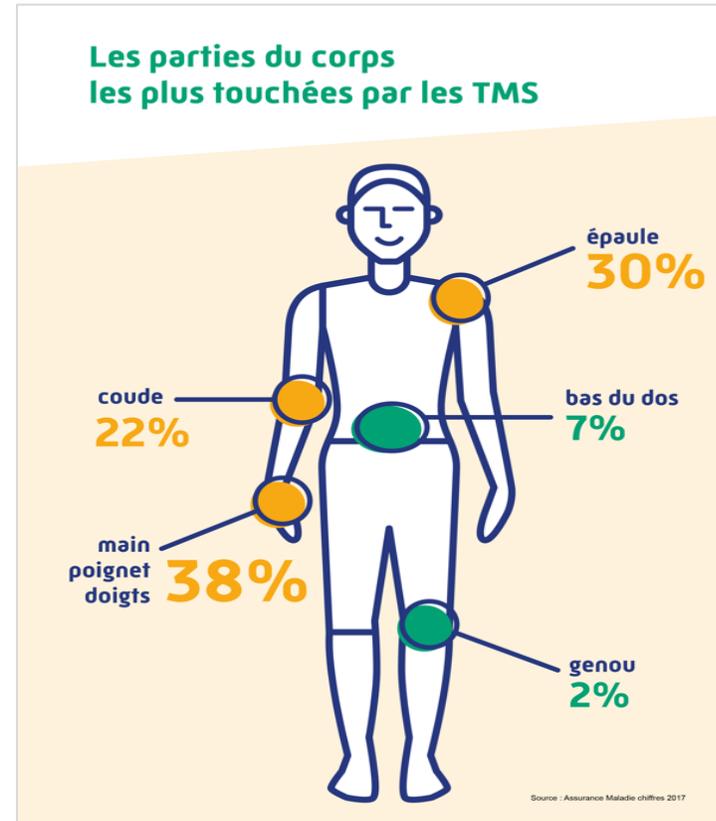
Acteurs régionaux et locaux

- > **15 Carsat** - Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
- > **Cramif** en Ile-de-France
- > **5 CGSS** - Caisses générales de Sécurité sociale dans les Dom
- > **101 Cnam** - Caisses primaires d'assurance maladie
- > **Service médical** de l'Assurance Maladie

# COMMENT PRÉVENIR LES TMS ?

## LE CONSTAT EN 2013

- Une **offre** de prévention qui s'adresse très souvent à des **préventeurs** ou à des **experts**
- Une **démarche très complète**, souvent perçue comme complexe et qui peut décourager
- Des **outils** d'analyse, de diagnostic qui **requièrent des compétences**



- Des **difficultés à capitaliser les retours d'expérience** (diversité des acteurs, des démarches, des outils, volume touché insuffisant,...)
- Une **croissance des MP indemnisées semblant inéluctable** et la nécessité de **convaincre les chefs d'entreprises** qu'ils peuvent y **gagner**
- **L'absence d'une offre de services** en prévention des TMS à la disposition et à la main de tout **chef d'entreprise**

## ELABORATION DE L'OFFRE DE SERVICE TMS PROS : VISIBLE, LISIBLE ET CLAIRE

# AVRIL 2014 : LANCEMENT DU PROGRAMME TMS PROS



## OBJECTIFS :

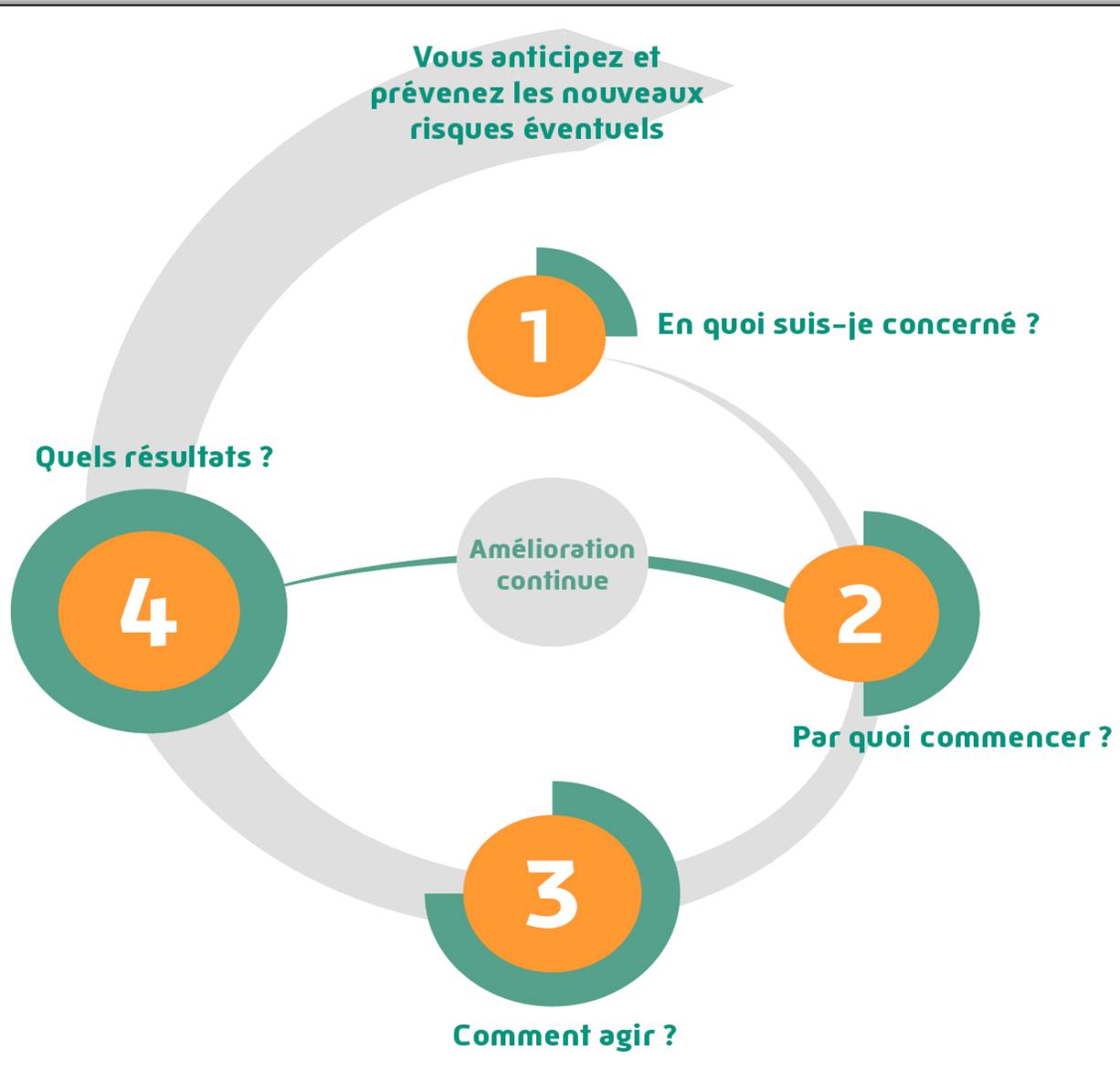
- Contribuer à faire baisser la sinistralité due aux TMS et aux AT liés aux manutentions manuelles
- Faire progresser la mise en œuvre effective d'une démarche de prévention pour un panel d'entreprises significatif ayant une sinistralité avérée sur ces risques (plus de 8000 établissements)
- Contribuer à la montée en autonomie des entreprises dans la prévention de ces risques



- Le panel représente**
- **0.4% des établissements**
  - **35% des TMS indemnisés**
  - **33% des ij TMS indemnisés**



# TMS PROS, UNE DEMARCHE DE PREVENTION STRUCTUREE



## Les 4 étapes pour une action structurée

- 4 questions que se pose l'entreprise

## La méthode

- Un **parcours en 28 questions** aux vertus pédagogiques
- A chaque étape des **aides et des outils** pour agir concrètement
- Une approche **participative** et **hiérarchisée** pour définir les priorités
- Une démarche d'**amélioration continue** pour démontrer qu'il est possible d'**agir** sur les risques liés aux TMS, de **mesurer les résultats obtenus** et de décider de **l'engagement à suivre**.

## L'accompagnement

Des **temps d'échange** sont prévus **aux moments clés** :

- **L'engagement** pour la mise en place du **projet participatif pour maîtriser les TMS** (objectifs, compétences, calendrier,...)
- **Le diagnostic** et la définition du **plan d'actions**
- **La mesure de l'effectivité des mesures** de prévention mises en place et **les suites à donner**

# 2018, EVALUATION DU PROGRAMME TMS PROS (SAISON 1)

## DES CONSTATS POSITIFS ET TRÈS ENCOURAGEANTS



### Un PROGRAMME de prévention jugé PLUTÔT EFFICACE

*La démarche TMS PROS est jugée efficace par 69% des entreprises ayant validé l'étape 3*



### Forte valorisation de l'ACCOMPAGNEMENT

*L'accompagnement répond aux besoins de 88% des établissements accompagnés par les caisses régionales.*



### Les PLUS AVANCÉS semblent ACQUIS AU PROGRAMME

*Les actions mises en œuvre ont permis de limiter ou réduire les facteurs de risque pour 82% des entreprises ayant validé l'étape 3*



### Les FORMATIONS très appréciées

*2/3 des répondants auraient assisté à une formation sur la prévention des TMS  
Pour 80% les formations inscrites à l'offre TMS répondent à leurs besoins.*



### Internet plébiscité mais des AXES DE PROGRÈS

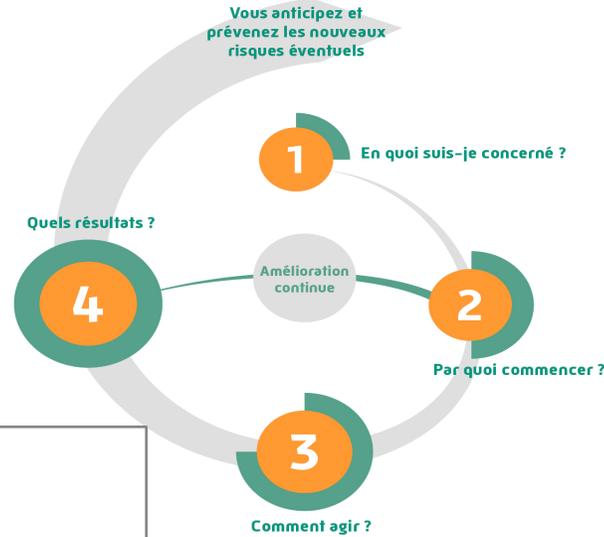
*81% jugent le media Internet bien adapté  
mais des améliorations sont nécessaires*

### Avantages de la démarche :

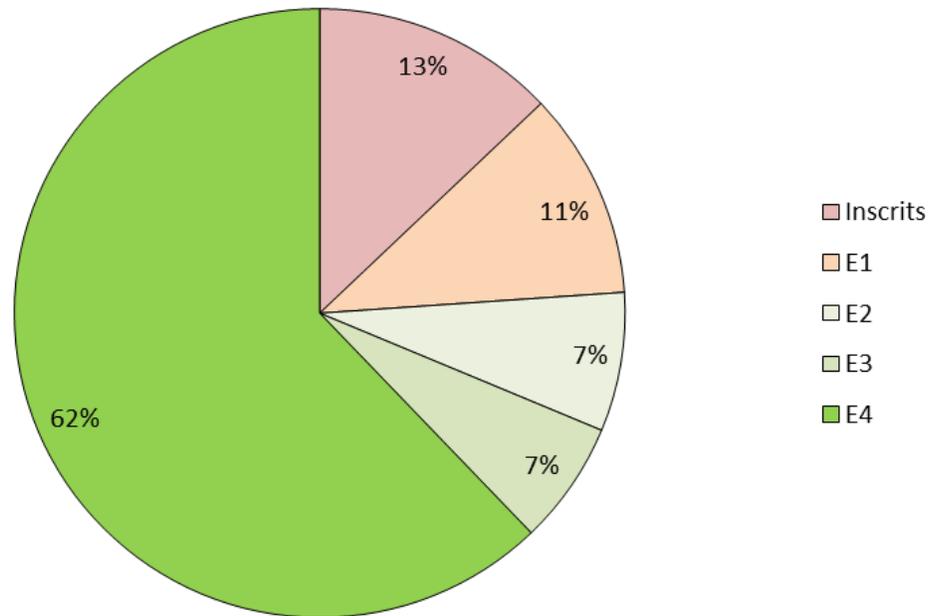
- Structurée
- Concrète
- Participative
- Outillée
- Amélioration continue

# RESULTATS

## UN PROGRAMME À L'EFFICACITÉ PROUVÉE



### Fin 2019 7500 établissements

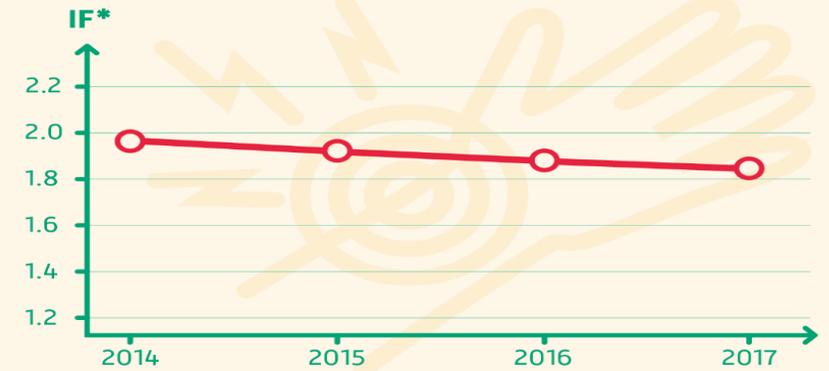


La parole aux entreprises



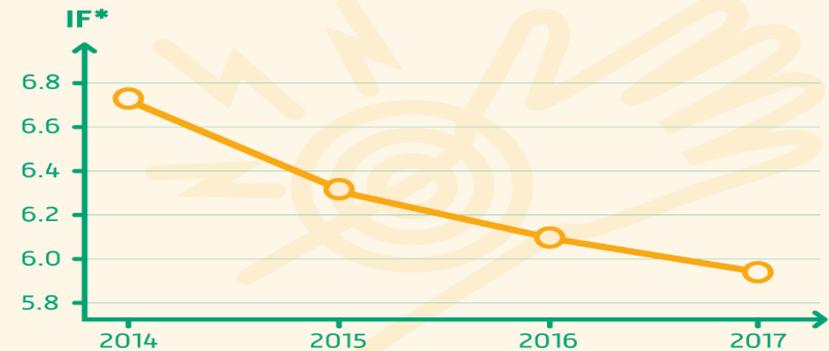
SPTPE TMS Pros.mp4

### Évolution de la sinistralité TMS dans les entreprises NON accompagnées dans le cadre de TMS Pros



\*IF = indice de fréquence  
soit le nombre de maladies professionnelles liées aux TMS déclarées pour 1 000 salariés

### Évolution de la sinistralité TMS dans les entreprises accompagnées dans le cadre de TMS Pros



\*IF = indice de fréquence  
soit le nombre de maladies professionnelles liées aux TMS déclarées pour 1 000 salariés

# FIN 2020 LANCEMENT DE LA « SAISON 2 » DU PROGRAMME TMS PROS

## Accompagner un volume significatif d'établissements

Contribuer à faire **baiss**er significativement la **sinistralité** des TMS en mobilisant une **cible représentative**.

Faire en sorte que ces entreprises deviennent **durablement autonomes et proactives** en matière de prévention.

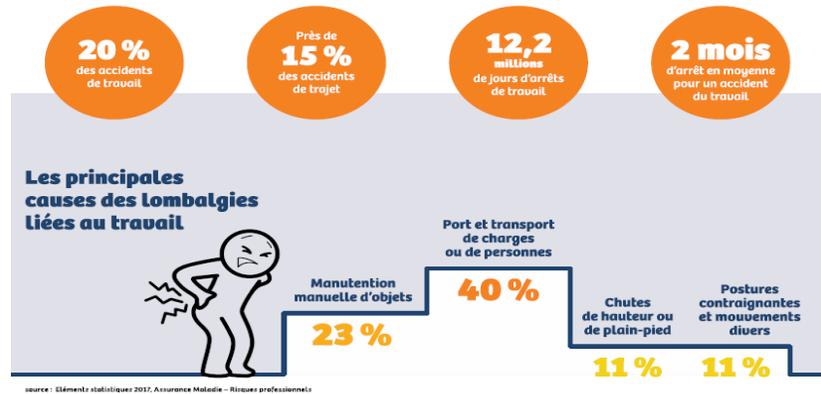
S'assurer que le programme combatte la sinistralité **où qu'elle soit**, sur le plan géographique et **quels que soient les secteurs d'activité** concernés.

➤ **ACCENTUER LES APPROCHES SECTORIELLES POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE TMS PROS**

➤ **DEVELOPPER L'APPROCHE GRANDS COMPTES**

### LA LOMBALGIE : UN ENJEU DE SANTÉ AU TRAVAIL

La lombalgie représente...



**Poursuivre l'accompagnement** des entreprises qui se sont engagées dans ce programme et ayant initié une démarche de prévention des TMS.

**Intégrer les AT liés aux manutentions manuelles** et plus particulièrement les lombalgies dans les critères de ciblage des entreprises concernées par ce programme.

### 7850 ÉTABLISSEMENTS DANS 8 SECTEURS D'ACTIVITÉS PRIORITAIRES

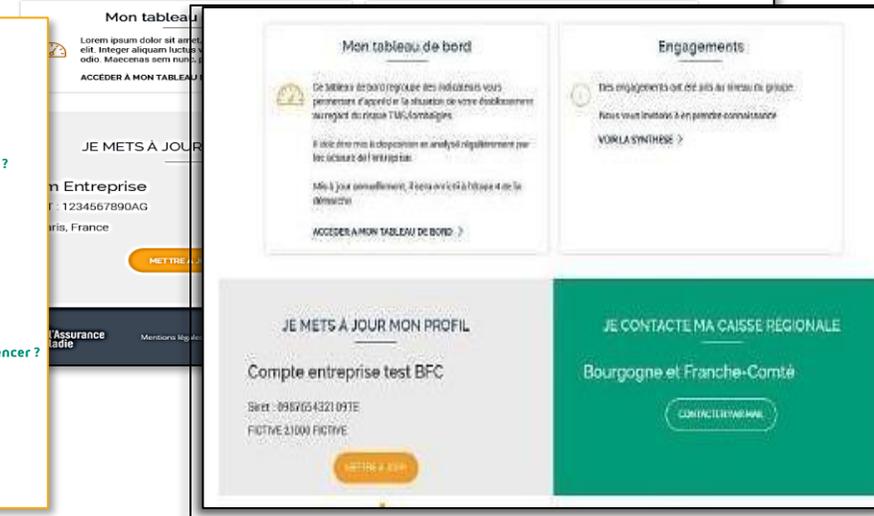
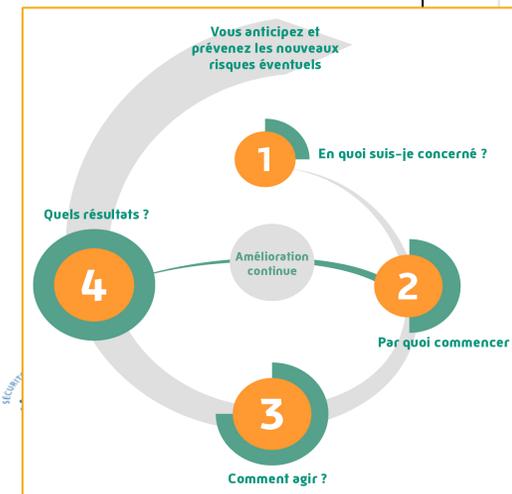
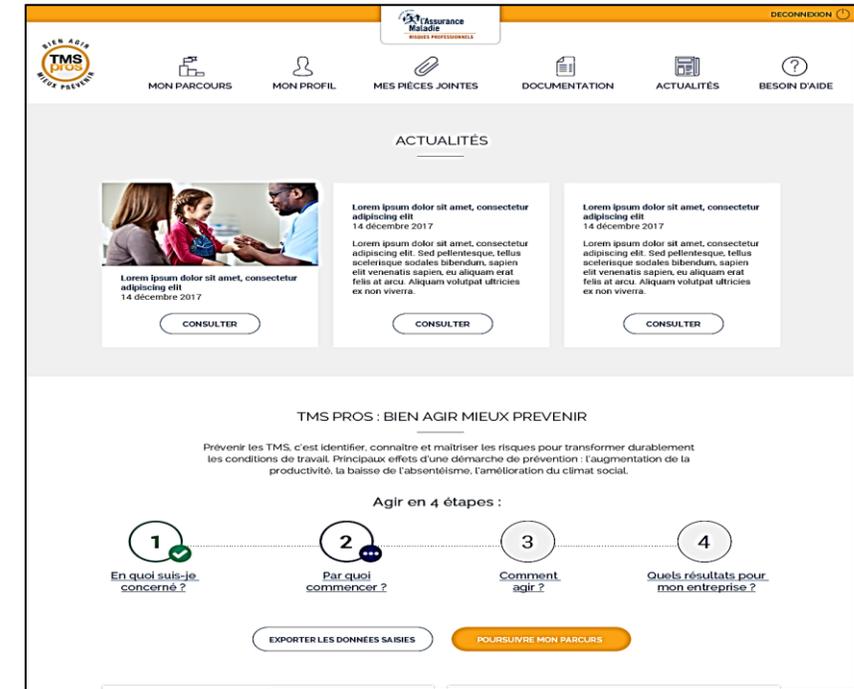
- Commerce et Grande distribution
- EHPAD et établissements de soins
- Bâtiment
- Transport Logistique
- Travaux Publics
- Industrie agroalimentaire
- Propreté
- Industrie et activités de la métallurgie

# UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ & UN ESPACE PRIVÉ



Les entreprises bénéficient de :

- Un **accompagnement renforcé** de la part de leur caisse régionale, aux moments clés de la démarche, à chacune des étapes.
- Un nouvel **espace privé sur internet** :
  - Différents outils sous forme dématérialisée (format Excel)
  - Formalisation et traçabilité de la progression
  - Dépôt et mise à jour des outils et documents
  - Accessibilité à l'ensemble de l'offre de services TMS Pros
  - Des fonctionnalités spécifiques pour les pilotes grands comptes
- **3 temps d'échange**, en lien avec le médecin du travail :
  - Mise en place du projet pour maîtriser les TMS
  - Elaboration du plan d'action
  - Evaluation des mesures de prévention mises en place



# ETAPE 1 : EN QUOI SUIS-JE CONCERNÉ ?



- Réaliser un état des lieux
- Evaluer les axes de progrès : outil d'évaluation de la démarche
- Définir des indicateurs et mettre en place un tableau de bord TMS qui sera suivi tout le long de la démarche de prévention

UES SOBOTRAM / Saone et Loire Express / SOBOROUTE  
22/01/2021

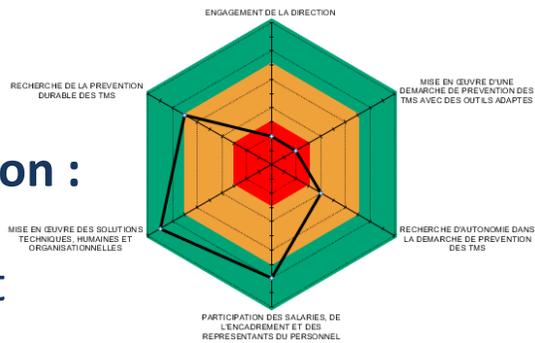
### Evaluation de la démarche de prévention des TMS

THEME : ENGAGEMENT DE LA DIRECTION Suivant

	QUESTIONS	REponses (Oui/Non)	COMMENTAIRES
1	La direction a inscrit le risque de TMS et de lombalgies dans le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER).	OUI	Evoqué sur différentes unités de travail (Manutentions, postur, vibrations)
2	La direction a nommé une personne-ressource pour animer la démarche de prévention des TMS et des lombalgies.	OUI	désigné 01/2021

N°	THEME	SCORE
1-	ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	2
2-	MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES TMS AVEC DES OUTILS ADAPTES	2
3-	RECHERCHE D'AUTONOMIE DANS LA DEMARCHE DE PREVENTION DES TMS	4
4-	PARTICIPATION DES SALARIES, DE L'ENCADREMENT ET DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	8
5-	MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS TECHNIQUES, HUMAINES ET ORGANISATIONNELLES	9
6-	RECHERCHE DE LA PREVENTION DURABLE DES TMS	7

Outil d'évaluation : grille de positionnement



## Indicateurs:

- Santé & sécurité des salariés (AT, MP, inaptitudes,...)
- Aménagements de postes favorisant le retour et/ou le maintien à au travail
- Dialogue social
- Performance de l'entreprise et autres indicateurs propres à l'entreprise

TABLEAU DE BORD TMS

Votre nom:  Votre fonction:

Recensez les données pour chaque année. Cliquez le pointeur sur les cellules signalées par un triangle rouge pour afficher les commentaires.

Indicateurs	Nature	Nombre	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif de l'entreprise	Effectif salarié au 01/01/	Nombre de CDI	215	205	190	155	117
		Nombre de CDD		23	11	32	4
		Nombre de Total CDI + CDD	215	228	204	187	121
Données de santé - sécurité	Maladie professionnelle (MP) au cours de l'année écoulée (tableaux 57, 63, 73, 97, 98)	Nombre de MP déclarées	3	0	0	3	1
		Nombre de MP reconnues	1	0	0	3	0
		Nombre total de jours d'absence pour MP				233	246
	Accident du travail (AT) ayant occasionné une lombalgie	Nombre d'AT déclarés	48	46	36	12	12
		Nombre d'AT reconnus	46	44	36	12	12
		Nombre total de jours d'absence pour AT		1512	243	332	303
Avis ou recommandations du médecin du travail	Nombre d'inaptitudes prononcées	4	3	1	1	3	
	Nombre de propositions de mesures individuelles d'aménagement ou d'adaptation du poste de travail effectuées	0	0	0	0	0	

Tableau de bord TMS : suivi et pilotage

# ETAPE 2 : PAR QUOI COMMENCER ?



- Informer et mobiliser les salariés dans la démarche
- Faire le bilan des compétences et ressources disponibles pour le pilotage, l'animation et la conduite du projet
- Identifier les postes et situations à risques prioritaires dans l'entreprise via le Dépistage
- Formaliser le projet par une note de cadrage



## OUTIL : Grille de dépistage, ED 6161 INRS

Pour cette situation de travail, y a-t-il des difficultés liées à ...		Non	Oui mais non critiques	Oui et critiques
Efforts physiques	... des efforts exercés, des charges lourdes (soulever, pousser-tirer) ?			✓
	... des activités de l'ensemble du corps (pelletage, piochage, ...) ?			✓
	... des déplacements avec charge ?			✓
	... des objets difficiles à saisir, fragiles ?		✓	
	... des tâches minutieuses, complexes ?	✓		
Dimensionnement	... des postures inconfortables ( se pencher, se tourner, lever les bras... ) ?		✓	
	... des déplacements longs ?		✓	
	... des objets encombrants à manutentionner ou à déplacer ?		✓	
	... un espace de travail inadapté (restreint, encombré, ...) ?		✓	
	... l'impossibilité de modifier la posture (rester debout, piétiner, assis... ) ?			✓
Caractéristiques temporelles	... un travail répétitif ?			✓
	... un travail en flux tendu (nécessité de se dépêcher) ?		✓	
	... la durée d'exposition à la charge physique ?		✓	
	... la prise de pauses ?	✓		
	... des changements imprévus d'activité (aléas, dépendance client,...) ?		✓	
Caractéristiques de l'environnement	... l'ambiance physique de travail dégradée (bruit, température, éclairage) ?		✓	
	... l'exposition aux vibrations corps entier (conduite) - membres supérieurs (outils vibrants) ?	✓		
	... l'exposition à des produits toxiques, des poussières,... ?		✓	
	... des sols encombrés et/ou dégradés et/ou en pente ?			✓
	... l'utilisation d'équipements de travail (outils, aides techniques, équipements de protection individuelle (EPI), ...) ?		✓	

**Tableau de synthèse** Indiquer manuellement l'ordre de priorité sur la base des débats avec le groupe de travail

Grille	Localisation	Situation de travail	Nb de salariés	Fact. non critiques	Facteurs critiques	Priorité
1	QUAI ARRIVAGE - [ ]	Arrivage manutention	4	12	12	1
3	QUAI DEPART - [ ]	Chargement tractions - Manutention - Rangement du quai	2	5	9	2
4	CHAUFFEUR PL / [ ]	Chargement - Livraison - Déchargement PL (*)	8	8	10	3
7	Chauffeurs Lignes - tractionnaires - [ ]	Conduite - déchargement et chargement plateforme	6	4	11	4
5	Chauffeurs VL Stéphane [ ]	Chargement - Livraison - Déchargement.	8	4	9	5
6	Chauffeurs IGOL - [ ]	Chargement - conduite - déchargement client	3	6	9	6



**Note de cadrage du projet TMS Pros**

# ETAPE 3 : COMMENT AGIR ?



**TMS Pros**  
une démarche efficace et pérenne



- Comment agir ?
- Plan d'actions
  - Méthode d'analyse de la charge physique de travail
  - Repères pour l'intervention en prévention des troubles

• Approfondir les situations prioritaires par le dépistage en réalisant un **diagnostic : Méthode d'analyse de la charge physique de travail (MACPT) / RITMS 3 / ...**

• Agir sur les facteurs de risques identifiés par le diagnostic (ex: facteurs biomécaniques, psychosociaux, organisationnels) par la formalisation et la mise en œuvre d'un plan d'action

## Entretiens avec les salariés



## OUTIL Méthode d'Analyse Charge Physique de Travail, INRS

**INTITULE DU POSTE ETUDE :** MONTEUR SUR GABARIT

**Depuis quand occupez-vous ce poste ?** 10 ans environ (2007)

**Horaires de travail et pauses :** du lundi au jeudi 7h00-12h00 13h00-16h00, vendredi 7h00-12h00 pauses 9h00-9h12 et 15h00-15h08.

*Exceptionnellement, il peut passer en équipe nuit (20h00-4h00) ou en équipe matin (4h00-12h00) pour pouvoir livrer les pièces dans les délais*

**Comment s'effectue la formation ?** sur le tas, par les anciens au poste mais avait une formation initiale (CAP BEP) lors de laquelle il a effectué les stages dans cette entreprise et y est entré en 1999

**Combien de temps faut-il pour être à l'aise = ?** Faisable = ? C'est rapide

**A partir de quand est-on autonome et pourquoi ?** 3 jours

**Quels sont les derniers changements dans l'organisation de cette production (positifs ou négatifs) ?** Il n'y a plus de chef d'équipe, c'est le directeur qui fait office de chef d'équipe

**Devez-vous suivre un rythme imposé ?** Par qui ? Par quel ? Le rythme est imposé soit par les délais de livraisons, soit par l'approvisionnement des pièces de détail (soit le magasinier ne trouve pas les pièces, soit il oublie de les apporter au poste).

**Avez-vous des difficultés à tenir les objectifs (quantité, qualité...) Quand et pourquoi ?** Il y a peu de problèmes de qualité des pièces sortantes. Même si c'est difficile on arrive toujours à sortir les quantités demandées à temps. Il arrive également que le temps de process soit plus long que prévu.

**Certains séries ou certains produits vous posent ils plus de problèmes que d'autres ? Lesquels ? Pourquoi ?** Les corps de pince PDM car le process est long (différentes phases). Plus il y a de postes différents, plus il y a de risques de retard.

**Quels sont les incidents qui vous pénalisent le plus ?** (pannes, rupture d'approvisionnement, non qualité, disponibilité du matériel ...) ? Longues gammes et attente des pièces

**Quand et pourquoi ?** C'est de plus en plus fréquent d'être obligé d'aller chercher ses pièces

**Existe-t-il des moments de tension sur ce poste ?** Quand et pourquoi ? En fin de mois, pour livrer le CA, tout le monde est sous tension

**Comment évoluez-vous l'ambiance ?** (relations avec les collègues, la hiérarchie, les autres services...) ? Plus bonne ambiance. Cependant, à titre personnel, l'absence de chef d'équipe crée un manque et on s'interrompt sur l'avenir avec le départ de M. Pilet dans un avenir assez proche, sans remplacement à ce jour. C'est un secteur qui a toujours su se débrouiller, qui est autonome avec des compétences qui permettent d'assurer la production

**Autres remarques de l'opérateur :** M. Bergeret est tuteur d'un jeune apprenant en bac pro mais n'est pas satisfait de cette personne qu'il trouve non motivé. Le manque de motivation et d'autonomie de ce jeune ralentit M. Bergeret dans sa fonction de production. En revanche, M. Bergeret apprécie de partager

ITEMS	#REFI					DESCRIPTION DES INDICATEURS DE RISQUE
	B	A	++	+++	++++	
Possibilité de modifier son travail	toujours	souvent	rarement	très souvent	très très souvent	L'organisation du travail peut contredire par des règles de production/productivité. Il est pourtant souvent possible d'assouplir ces règles. Permettre au salarié de garder une certaine liberté d'organisation ou de latitude décisionnelle, va améliorer l'intérêt et la qualité de son travail et sa reconnaissance personnelle. La latitude décisionnelle donne la possibilité au salarié d'organiser son travail, ses tâches et d'interrompre son activité. Elle permet une moins forte dépendance de l'opérateur aux personnes à la machine. Si l'objectif paraît difficile de prime abord, il peut souvent être atteint, au moins en partie, grâce à des gains de temps ou des opportunités d'entraide qui n'entraînent pas la productivité. Les différents items abordés dans cet indicateur vont dans ce sens.
Ruptures de flux, reprises	jamais	très souvent	souvent	très souvent	très très souvent	Une rupture de flux (reprise) est souvent en relation avec un défaut d'organisation au niveau de la tâche (manque de matériel ou défaut d'entretien) ou un continuum n'est pas assuré dans une chaîne de production par exemple. Il peut être aussi mis en évidence un défaut d'articulation des tâches lié à des problèmes de coordination très en amont de l'activité analysée.
Objectifs de production exigeants	très souvent	souvent	très souvent	très très souvent	très très très souvent	Des objectifs de production exigeants (trop ambitieux, sous estimant les adaptations nécessaires...) peuvent avoir pour origine une incapacité de l'organisation à planifier les conséquences de modifications de la production. Celles-ci sont ignorées ou mal prises en compte ce qui rend impossible le respect des charges de travail planifiées.
Organisation de collectifs, travail à plusieurs	toujours	souvent	très souvent	très très souvent	très très très souvent	Travailler à deux ne divise pas la charge de travail par deux. Pourtant, des collectifs de travail sont parfois nécessaires pour assurer des tâches intermittentes (maintenance lourde, réparations urgentes...). Ces groupes et leurs activités s'organisent. Ainsi, il faut s'assurer que les conditions nécessaires soient satisfaites (espaces de travail, matériels spécifiques...). Souvent l'organisation doit être mobilisée pour permettre la stabilité des équipes constituées.
Horaires irréguliers, postes, variables	jamais	rarement	souvent	toujours	très souvent	On entend par horaires irréguliers, des organisations du temps de travail changeantes et contraires par des demandes de production insuffisamment programmées qui entraînent une modification non prévisible des horaires. Ces modes d'organisation augmentent la charge physique, le stress et ses conséquences et ne permettent pas un vrai repos. Le travail posté doit être pris en considération car il provoque des perturbations du sommeil et amène les salariés à travailler dans des périodes (milieu et fin de nuit) où l'attention se disperse ce qui est source d'accident et de fatigue.
Formation à la situation de travail et à ses risques	toujours	très souvent	très très souvent	très très très souvent	très très très très souvent	La formation au poste de travail est un outil de l'organisation. Un salarié doit aussi être formé à la prévention des risques liés à la charge physique de sa situation de travail. La formation doit encourager des démarches plus proactives de prévention basées sur les analyses par les salariés de leur situation de travail pour évaluer son fonctionnement et intervenir de façon précoce suite à une alerte (formation-action acteur PRAP). La formation doit être remise à jour très régulièrement et en tout cas lors de tout changement fonctionnel. Pour en savoir plus, se reporter au référentiel de formation Acteur PRAP...www.inrs.fr
Utilisation d'aides techniques	toujours	très souvent	très souvent	très très souvent	très très très souvent	L'efficacité de l'utilisation des aides techniques pour réduire la charge physique reste largement soumise à des facteurs liés à l'organisation du travail. Ainsi, les volumes de travail dans lesquels elles sont utilisées, leurs lieux de stockage, les distances à parcourir, le temps accordé à leur utilisation, leur entretien, les formations spécifiques qui accompagnent leur utilisation. Tous ces facteurs conditionnent leur utilisation pratique.



Synthèse de l'analyse	Cotation
Situation de travail (activité, tâche, opération...)	#REFI
<b>1. EFFORTS PHYSIQUES</b>	
1.1. Masse unitaire (en kg)	
1.2. Distance de transport de la charge (en m)	
1.3. Facilité de prise	
1.4. Évaluation subjective de l'effort RPE@ CR 10@0	
<b>2. DIMENSIONNEMENT</b>	
2.1. Accès et circulation, distance entre les différents équipements de travail	
2.2. Zone d'attente des membres supérieurs	
2.3. Espace pour les membres inférieurs	
2.4. Flexion, inclinaison, rotation, visées du tronc	
2.5. Postures inconfortables	
2.6. Réglages des équipements de travail	
2.7. Objets manutentionnés ou déplacés encombrants	
<b>3. CARACTÉRISTIQUES TEMPORELLES</b>	
3.1. Fréquence de tâches ou activités répétées corps entier (fois/min)	
3.2. Nombre d'actions techniques répétées par membre supérieur (fois/min)	
3.3. Travail en flux tendu	
3.4. Durée d'exposition à une charge physique lourde (en heure)	
3.5. Période de récupération	
3.6. Liberté de pauses	
3.7. Variation imprévisible de l'activité (incidents, aléas, pannes...)	
<b>4. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
4.1. Ambiance psychologique de travail	
4.2. Bruit	
4.3. Qualité des sols, dénivelés	
4.4. EPI	
<b>5. ORGANISATION</b>	
5.1. Possibilité de modifier son travail	
5.2. Ruptures de flux, reprises	
5.3. Objectifs de production exigeants	
5.4. Organisation de collectifs, travail à plusieurs	
5.5. Horaires irréguliers, postes, variables	
5.6. Formation à la situation de travail et à ses risques	
5.7. Utilisation d'aides techniques	

## Synthèse de l'analyse

### RECHERCHES DE SOLUTIONS

Les principaux axes d'amélioration

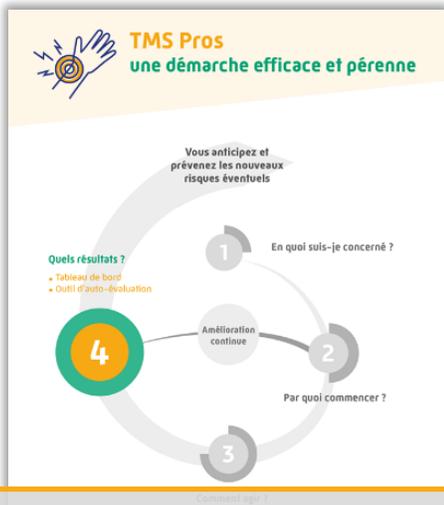
Tâche	Résultats de l'analyse	Résultat observation	Risque	Contraintes/Astresies	Déterminants	Solutions retenues
Prise de colis au picking	- Flexion, inclinaison rotation visible du tronc. - Possibilité de modifier son travail - Évaluation subjective de l'effort - Fréquence des tâches répétées - Durée d'exposition à une charge lourde. - Tonnage pour les manutentions	Flexion de la colonne vertébrale Z3, abduction et adduction de l'épaule en Z2 et 3 plan sagittal, flexion du poignet en Z2, flexion et extension du coude en Z2	Bio Mécanique Organi sationnel	Prise de colis au sol en fond de picking : postures inconfortables étant obligé de se contorsionner Rencontre de manutentions produites : perte de temps car obligation de revenir en fin de préparation. Utilisation d'une vocale impossible de communiquer, pas de collectif de travail, pas d'entraide possible.	Colis au sol Poids du colis Dimension de la palette Positionnement des colis Hauteur du rack Espace entre chaque zone de stockage Conditionnement des produits. Travailler exclusivement avec une vocale	Racks dynamiques (colis glissant à portée de main) Développement de la polyvalence (si différence des sollicitations articulaires) afin aussi de baisser le tonnage journalier. Mise en place de surélevateurs pour élever les colis par couche. Envisager un autre mode de fonctionnement que celui de la vocale. Instaurer un collectif de travail.
Dépotage ETP	Postures inconfortables	Rétropulsion et antipulsion de l'épaule en Z3, flexion du poignet en Z2	Bio Mécanique	Difficulté d'accès en hauteur des palettes : obligation de monter sur un engin (interdit) Difficulté de filmage en hauteur	Hauteur maximum des fileuses automatiques (1 m60 ne permet pas le filmage obligatoire des 2 supports)	Réhaussement des fileuses automatiques (évitée le filmage manuel) (chiffier les gains par rapport à l'optimisation transport)
Pose de dépose	Possibilité de modifier son travail Travail en flux tendu sur Objectifs de production exigeant Période de récupération		RPS Organi sationnel	Cadence imposée Difficulté d'attente des objectifs de productivité Manutention manuelle répétitive - Fatigue, douleurs.	Productivité exigée 200kg Finipart : non prise de pauses. Commande vocale : mauvaise communication	Support v-max avec bêche latérale (facilite le montage des préparations) Productivité à adapter en fonction des personnes Prise de pauses dès besoin. Envisager un autre mode de fonctionnement que celui de la vocale.

### PLAN D' ACTIONS ET INDICATEURS

Actions à réaliser	PGP	Resp.	Décal	Indicateur	Obj
Racks dynamiques (colis glissant à portée de main) Développement de la polyvalence (si différence des sollicitations articulaires) afin aussi de baisser le tonnage journalier. Mise en place de surélevateurs pour élever les colis par couche. Envisager un autre mode de fonctionnement que celui de la vocale. Instaurer un collectif de travail.	Adapter le travail à l'homme Instruction s appropriée Adapter le travail à l'homme	Resp. exploitation Resp. technique Resp. QHSE Resp prépar ation	31/12/ 2017	50% de racks dynamiques en place au 01/07/2016	100%
Réhaussement des fileuses automatiques (évitée le filmage manuel) (chiffier les gains par rapport à l'optimisation transport)	Adapter le travail à l'homme	Resp. technique	30/09/ 2017	10% d'utilisati on des fileuses	100%
Support v-max avec bêche latérale (facilite le montage des préparations) Productivité à adapter en fonction des personnes Prise de pauses dès besoin. Envisager un autre mode de fonctionnement que celui de la vocale.	Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins Analyse du risque Planifier la prévention	Directeur d'établissement, responsable, exploitation	31/12/ 2017	80% des livraisons en v-max 10% de productivité adaptée	100%

## Mise en œuvre

# ETAPE 4 : QUELS RÉSULTATS ?



Pour anticiper et prévenir les nouveaux risques éventuels

- Réaliser l'évaluation du plan d'action (les facteurs de risques identifiés ont-ils été supprimés ou limités ?)
- Mettre à jour le tableau de bord qui peut être enrichi de nouveaux indicateurs
- Evaluer la progression dans la démarche de prévention des TMS et les axes de progrès : outil d'évaluation de la démarche

N°	THEME	SCORE
1-	ENGAGEMENT DE LA DIRECTION	2
2-	MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES TMS AVEC DES OUTILS ADAPTES	2
3-	RECHERCHE D'AUTONOMIE DANS LA DEMARCHE DE PREVENTION DES TMS	4
4-	PARTICIPATION DES SALARIES, DE L'ENCADREMENT ET DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	8
5-	MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS TECHNIQUES, HUMAINES ET ORGANISATIONNELLES	9
6-	RECHERCHE DE LA PREVENTION DURABLE DES TMS	7

TABLEAU DE BORD TMS							
Votre nom : xx		Votre fonction : xx					
<i>Renseignez les données pour chaque année</i>							
<i>Glisser le pointeur sur les cellules signalées par un triangle rouge pour afficher les commentaires</i>							
Indicateurs	Nature	Nombre	2018	2019	2020	2021	2022
Effectif de l'entreprise	Effectif salarié au 01/01/	Nombre de CDI	215	205	193	155	117
		Nombre de CDD		23	11	32	4
		Nombre de Total CDI + CDD	215	228	204	187	121
Données de santé - sécurité	Maladie professionnelle (MP) au cours de l'année écoulée (tableaux 57, 63, 79, 97, 98)	Nombre de MP déclarées	3	0	0	3	1
		Nombre de MP reconnues	1	0	0	3	0
		Nombre total de jours d'absence pour MP				233	246
	Accident du travail (AT) ayant occasionné une lésion	Nombre d'AT déclarés	48	46	16	12	12
		Nombre d'AT reconnus	46	44	16	12	12
Avis ou recommandations du médecin du travail	Nombre total de jours d'absence pour AT		1512	249	332	309	
	Nombre de propositions de mesures individuelles d'aménagement ou d'adaptation du poste de travail effectuées	4	3	1	1	3	

Outil d'évaluation : grille de positionnement

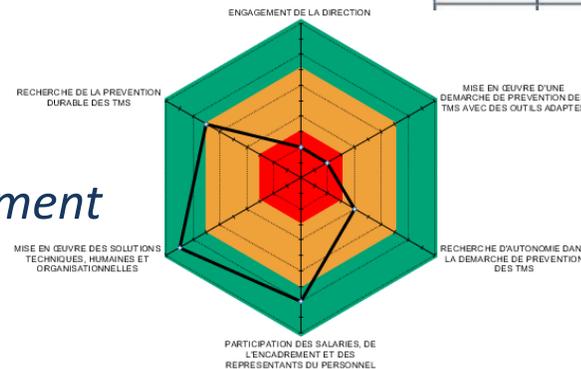


Tableau de bord TMS : suivi et pilotage

# DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES TPE/PME

## Subventions Prévention TPE pour toutes les entreprises < 50 salariés



- **TMS Pros Diagnostic :**  
Financement jusqu'à 70% du montant HT de la formation d'une personne ressources et/ou d'une prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS.

- **TMS Pros Action :**  
Financement à hauteur de 50% du montant HT pour l'achat de matériel et/ou d'équipements mais également la réalisation de formations adaptées pour les salariés concernés.

**L'AIDE TMS PROS DIAGNOSTIC**  
Identifiez les risques de TMS pour vos salariés.

En France, les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue (plus de 87 %) et leur nombre a augmenté de 60 % en 10 ans. Ces pathologies touchent toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité. Prévenir les TMS est devenu un véritable enjeu social et économique compte tenu des conséquences humaines graves qu'ils entraînent pour les salariés et des coûts importants qu'ils génèrent pour les entreprises et la collectivité.

Pour aider les petites et moyennes entreprises à s'engager dans une démarche de prévention de ce risque, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels prolonge l'aide TMS Pros Diagnostic.

**Concrètement, que vous propose l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ?**

Pour vous aider à mettre en œuvre la démarche TMS Pros<sup>1</sup>, TMS Pros Diagnostic vous aide financièrement à analyser et formaliser votre projet de prévention. Plafonnée à 25 000€, cette aide peut financer 70 % du montant de ces prestations (HT) :

- La formation d'une personne ressource interne pour qu'elle soit capable d'animer et de mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans votre entreprise, c'est-à-dire réaliser un diagnostic et un plan d'actions de prévention des TMS.
- Et/ou une prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS, incluant l'étude des situations de travail concernées et le plan d'actions. Ce plan d'actions peut recommander la mise en place dans l'entreprise de solutions techniques et organisationnelles (ex: achat d'équipements adaptés, changement d'organisation du travail, adaptation d'un poste...) et de formations adaptées pour les salariés concernés.

**2 prestations cumulables !**  
Plafonné à 25 000€, TMS Pros Diagnostic peut vous aider à financer la formation ET la prestation ergonomique.  
Vous pouvez donc bénéficier d'une ou plusieurs formations et d'un accompagnement par un ergonome : n'hésitez pas à solliciter les deux !

<sup>1</sup> Démarche lancée par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels en 2014 sur tmspros.fr

Dossier d'informations - TMS Pros Diagnostic 1

**L'AIDE TMS PROS ACTION**  
Réduisez les risques de TMS pour vos salariés

En France, les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue (plus de 87 %) et leur nombre a augmenté de 60 % en 10 ans. Ces pathologies touchent toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité et leur origine est le plus souvent multifactorielle.

Prévenir les TMS est devenu un véritable enjeu social et économique compte tenu des conséquences humaines graves qu'ils entraînent pour les salariés et des coûts importants qu'ils génèrent pour les entreprises et la collectivité.

Pour aider les petites et moyennes entreprises à agir efficacement contre les TMS, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels prolonge l'aide TMS Pros Action.

**Concrètement, que vous propose l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ?**

Pour vous aider à mettre en œuvre la démarche TMS Pros, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels vous aide financièrement à acheter le matériel et les équipements pour réduire les contraintes physiques, en particulier pour des installations courantes de travaux d'efforts répétés ou de postures contraignantes, mais également la réalisation de formations adaptées pour les salariés concernés. Plafonnée à 20 000 €, TMS Pros Action finance à hauteur de 50 % cet investissement pour les TPE/PME pour un maximum de 200 € HT.

**La formation + prestation ergonomique peut bénéficier d'un accompagnement par un ergonome.**  
Retrouvez la fiche descriptive sur tmspros.fr

Vous pouvez bénéficier de cette aide à condition de fournir au préalable un diagnostic et un plan d'actions réalisés par un prestataire ou un salarié de l'entreprise ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

Cette aide s'adresse exclusivement aux entreprises de 1 à 49 salariés en France.

Dossier d'informations - TMS Pros Action 1

**Pour les secteurs d'activité qui se sont engagés avec la Cnam, des contrats de prévention pour les entreprises de moins de 200 salariés.**

# UNE OFFRE DE SERVICE ET UN ACCOMPAGNEMENT PAR LE RESEAU ATMP AU PLUS PRES DES PREOCCUPATIONS DES ENTREPRISES



2018 deuxième édition des Trophées TMS Pros

**AUJOURD'HUI  
PLUS DE 13200 ENTREPRISES ENGAGEES**

La parole aux entreprises



1

L'entreprise est sollicitée par la caisse régionale

2

L'entreprise n'a pas été sollicitée par la caisse régionale



## MERCI DE VOTRE ATTENTION

Rendez vous sur [www.ameli.fr/entreprise/](http://www.ameli.fr/entreprise/)  
Rubrique TMS Pros

[thierry.fassenot@assurance-maladie.fr](mailto:thierry.fassenot@assurance-maladie.fr)